
Chapitre: Glossaire

Liste des abréviations utilisées dans le glossaire

STA	Situations de travail et d'apprentissage
LFPPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
EPS	Ecole professionnelle supérieure
CFC	Certificat fédéral de capacité
CIFC	Communauté d'intérêts Formation commerciale de base
ICA	Domaine de formation Information/Communication/Administration
nLFPPr	Nouvelle loi fédérale en préparation sur la formation professionnelle
UF	Unité de formation
CE	Commission des examens
Profil E	Formation de base élargie
Profil B	Formation de base
Profil M	Formation de base élargie avec maturité professionnelle intégrée
RFCB	Réforme de la formation commerciale de base
GMTS	Guide méthodique type standard
CI	Cours interentreprises
E & S	Domaine de formation Economie et société

La liste des termes a été adaptée à la formation en entreprise dans la nouvelle formation commerciale de base:**Apprenti**

Terminologie dans la nLFPr: personne en formation.

Branche d'examen

Cf. note de branche.

Branche de formation et d'examen

L'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce s'appuie sur le guide méthodique type d'une branche de formation et d'examen accréditée. Pour pouvoir être accréditées, les branches doivent remplir certains critères fixés par l'OFFT. Vous trouverez une vue d'ensemble des branches de formation et d'examen accréditées sous www.rkg.ch (Formation en entreprise/accréditation des branches).

Branche et entreprise

Domaine de la formation en entreprise. Son étendue est définie dans la partie B du règlement, Objectifs pour la formation en entreprise de l'apprentissage. Les branches de formation et d'examen accréditées complètent avant tout dans ce domaine les objectifs détaillés spécifiques à la branche (des compléments peuvent être apportés également dans d'autres domaines).

CIFC Suisse (Communauté d'intérêts Formation commerciale de base)

Fondée par la Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse alémanique (DBK) et de Suisse romande (CRFP), par l'Union suisse des arts et métiers, par l'Union patronale suisse et la SEC Suisse, la CIFC Suisse joue pour la branche « Services et administration » (jusqu'à maintenant « n'appartenant à aucune branche spécifique ») le rôle d'association professionnelle à l'échelle nationale. La CIFC Suisse constitue en outre une plateforme pour toutes les branches de formation et d'examen accréditées et coordonne le développement des bases pour la formation scolaire et la formation en entreprise ainsi que pour la partie « entreprise » de l'examen de fin d'apprentissage. Les CIFC cantonales et régionales sont responsables de l'organisation et de la réalisation des cours interentreprises sur la base des critères fixés par la CIFC Suisse. Celle-ci soutient, conseille et décharge les organisations cantonales et régionales (www.igkg.ch).

Commerce

Apprentissage et branche d'examen reconnus par l'Office Fédéral de la Formation professionnelle et de la Technologie (OFFT). Fusion des branches du commerce de détail, des produits pétroliers, de l'importation d'automobiles et de l'importation et commerce de gros.

Branche Commerce

c/o VSIG

Güterstrasse 78

Postfach 656

4010 Basel

Tel. 061 228 90 30

Fax 061 228 90 39

info@vsig.ch

www.vsig.ch

Commission des examens pour toute la Suisse (CE)

Commission instituée par l'OFFT afin de garantir la qualité de la nouvelle formation commerciale de base. Elle garantit la réalisation uniforme des examens dans tout le pays sous l'angle des exigences, du déroulement et de l'évaluation. Elle est notamment responsable aussi de l'actualisation périodique des objectifs détaillés en fonction des développements de la pratique professionnelle.

Connaissance de la branche

Les branches de formation et d'examen accréditées complètent les objectifs détaillés spécifiques à la branche. Il existe la possibilité de formuler certains domaines partiels qui ne sont valables que pour une partie de la branche.

Connaissances techniques

Le „tronc commun“ comprend les objectifs détaillés valables pour tous les apprentis – quelle que soit la branche de formation et d'examen à laquelle ils appartiennent. Ces objectifs détaillés constituent les connaissances techniques générales. Les branches de formation et d'examen peuvent adapter certains termes techniques généraux dans le cadre de leur guide méthodique type.

Cours de base

Période de cours au début de l'apprentissage ou enseignement complémentaire dans le cadre de l'école professionnelle durant les premiers mois de l'apprentissage. Le cours de base est censé décharger les entreprises d'apprentissage au début de la formation et faciliter aux apprentis leurs débuts dans l'entreprise. Au cours de base, les apprentis se familiarisent avec les techniques fondamentales de travail et d'apprentissage. L'objectif est que les apprentis puissent ensuite effectuer de petits travaux simples de manière autonome.

Cours interentreprises (CI)

Ces cours correspondent aux cours d'introduction fixés dans la LFPr. Ils constituent le troisième lieu de formation de l'apprentissage professionnel. Dans le cadre de la formation commerciale de base, ils sont organisés par les branches de formation et d'examen accréditées. Ils sont dispensés quatre fois pendant l'apprentissage, assurent la formation en entreprise et contrôlent les progrès réalisés ainsi que le traitement des unités de formation.

Critères de réussite

Ces critères indiquent dans quelles conditions l'examen de fin d'apprentissage scolaire et en entreprise est considéré comme réussi. Seuls les candidats qui ont réussi les deux examens obtiennent leur CFC.

Dispositions d'application et directives

Documents dans lesquels la Commission des examens pour toute la Suisse a fixé les détails de fond et de forme de toutes les branches au programme des parties « scolaire » et « entreprise » de l'examen de fin d'apprentissage. Ces documents constituent la base à utiliser impérativement par les auteurs des sujets et des tâches d'examen.

Domaine de formation

Partie interdisciplinaire de la formation – par exemple „Economie & Société“

Ecole professionnelle supérieure (EPS)

L'école professionnelle supérieure de commerce combinée avec les branches scolaires de la formation de base élargie représente le troisième profil de la réforme. Elle conduit à la maturité professionnelle.

Economie & société (E & S)

L'étendue de ce domaine est définie dans la partie B du règlement.

Entretien d'évaluation

La personne en formation et le formateur discutent ensemble, dans le cadre de l'entretien d'évaluation, des résultats des STA ou des UF. Le formateur évalue les compétences professionnelles, méthodologiques et sociales de la personne en formation sur la base des critères prédéfinis. L'apprenti reçoit un compte rendu de ses points faibles et de ses points forts.

Entretien préalable

Il a généralement lieu dans l'entreprise d'apprentissage. Il facilite la décision en faveur d'un profil ou de l'autre. Outre les dispositions du futur apprenti, ses aptitudes doivent pouvoir être constatées sur la base d'un bulletin scolaire ou d'un test (facultatif). Groupe-cible pour le profil B : en général les élèves de niveau primaire, élèves des premiers degrés du niveau secondaire ou selon les systèmes scolaires cantonaux. Groupe-cible pour le profil E: en général les élèves du secondaire ou selon les systèmes scolaires cantonaux.

Evaluation

Processus permettant d'évaluer à la fin de la première année d'apprentissage si la formation peut être poursuivie au sein du même profil. Le passage dans un autre profil ou dans une EPS, une prolongation de la durée de l'apprentissage ou la résiliation du contrat d'apprentissage peuvent être envisagés. C'est l'école professionnelle qui propose la mesure à prendre aux parties au contrat d'apprentissage et à l'autorité cantonale.

Formateurs

Terminologie de la nLFPPr pour maîtres d'apprentissage.

Formation de base (Profil B)

Les employés de commerce Formation de base maîtrisent les tâches commerciales à caractère principalement exécutif. Ils sont prêts à réfléchir à une nouvelle définition des tâches, à résoudre les problèmes et à optimiser les processus de travail. Ils se considèrent comme des fournisseurs de prestations envers des clients internes et externes. Ils sont capables de communiquer de manière compétente dans le langage standard. Ils comprennent des textes et des entretiens simples dans une langue étrangère. Compétences réalisées par rapport au profil E : les employés de commerce Formation de base disposent de connaissances et de compétences plus importantes dans le domaine ICA, principalement en informatique. Dans le domaine de la première langue nationale, leurs compétences sont à peu près équivalentes à celles des employés de commerce Formation de base élargie. Examen final : CFC (Employé de commerce/Employée de commerce Formation de base).

Formation de base élargie (Profil E)

Le profil E constitue, à côté de la formation de base, le deuxième profil dans le cadre de la nouvelle formation commerciale de base et se distingue de la formation de base par ses objectifs de formation plus complexes. Les employés de commerce Formation de base élargie maîtrisent les tâches commerciales qui présentent un degré d'autonomie important. Ils sont prêts à redéfinir ou à réorganiser des tâches et des processus. Ils se considèrent comme des fournisseurs de prestations envers des clients internes et externes. Ils sont capables de s'exprimer sans problème par oral et par écrit dans le langage standard. Ils disposent de bonnes connaissances dans une deuxième langue étrangère et en anglais. Compétences réalisées par rapport au profil B : les employés de commerce Formation de base élargie disposent de connaissances théoriques plus vastes dans le domaine Economie et société et sont à l'aise dans deux langues étrangères. Examen final : CFC (Employé de commerce/Employée de commerce Formation de base élargie).

Formulaire pour le rapport de formation

En vertu de la LFPPr, le formateur doit consigner chaque semestre le niveau de formation de ses apprentis dans un rapport de formation et en discuter avec lui. Les offices cantonaux de formation professionnelle mettent un formulaire à leur disposition pour ce faire. Dans le cadre de la formation d'employé(e) de commerce, ce formulaire est remplacé par le formulaire sur les situations de travail et d'apprentissage (STA) qui se trouve dans le guide méthodique type.

Guide méthodique type

Moyen auxiliaire ancré dans la LFPPr pour la formation en entreprise. Son importance a considérablement augmenté dans le cadre de la RFCB. Le GMT comprend les objectifs de formation pour la partie « entreprise » de l'apprentissage (idées directrices, objectifs généraux et objectifs détaillés), les directives pour l'établissement du programme de formation en entreprise et une explication sur les nouveaux éléments d'examen STA et UF. Le guide méthodique type peut également inclure des objectifs détaillés supplémentaires spécifiques pour les branches de formation et d'examen accréditées. Il sert aux participants d'instrument de contrôle du degré de réalisation des objectifs fixés à une certaine date.

Guide méthodique type standard (GMTS)

Sert aux branches de formation et d'examen accréditées de référence de base pour l'élaboration de leur propre guide méthodique type. Avant leur accréditation, les branches doivent compléter les objectifs détaillés de la formation commerciale générale par des objectifs détaillés spécifiques.

Idée directrice

Premier niveau des objectifs de formation. L'idée directrice indique la raison pour laquelle la compétence-clé concernée figure dans le catalogue des objectifs de la formation commerciale de base.

Information/Communication/Administration (ICA)

Domaine de la formation en entreprise et de la formation scolaire. Son étendue est définie dans la partie B du règlement.

Journal

Instrument favorisant le contrôle par les apprentis eux-mêmes de leur travail et de leurs apprentissages. Sur la base de questions ciblées, les apprentis réfléchissent à certains des processus de travail qu'ils ont effectués. Le journal fait partie intégrante des unités d'enseignement et de formation.

Langue standard

Langue nationale parlée habituellement à l'endroit où se trouve l'école (allemand, français ou italien). L'étendue de ce domaine est définie dans la partie B du règlement.

Langues étrangères

Domaine de la formation en entreprise et de la formation scolaire. Son étendue est définie dans la partie B du règlement. Aucun objectif détaillé de ce domaine n'est prescrit dans la formation en entreprise. Les branches de formation et d'examen accréditées peuvent formuler des objectifs détaillés qui leur sont spécifiques.

Leçons obligatoires

Nombre de leçons que les apprentis doivent suivre à l'école professionnelle. Ce nombre peut éventuellement être réduit si une méthode de formation électronique ou une méthode d'enseignement à distance a été utilisée.

Lieu de formation

Lieu où sont transmises les connaissances et les compétences. La formation professionnelle suisse triale connaît trois lieux de formation: l'entreprise d'apprentissage, le cours d'introduction (appelé aujourd'hui cours interentreprises) et l'école professionnelle. Les CI font partie intégrante de la formation en entreprise.

Maître d'apprentissage

Terminologie dans la nLFPr: formateur

Maturité professionnelle commerciale (Profil M)

Diplôme permettant l'accès sans examen à une haute école spécialisée (en général dans le domaine de l'économie d'entreprise). Les cours de maturité professionnelle commerciale ne peuvent être suivis en cours de formation que pour le profil de la formation de base élargie. Conditions: certificat d'éducation secondaire obligatoire, examen d'admission réussi.

Méthodes d'enseignement à distance

Ces méthodes permettent l'acquisition de connaissances et de techniques dans le cadre de préparations individuelles. La preuve que la méthode d'enseignement à distance d'une école professionnelle a été utilisée peut entraîner une réduction du nombre de leçons obligatoires.

Moyens de formation électroniques

Matériel d'enseignement interactif qui permet aux personnes en formation de contrôler leurs apprentissages de manière intensive et peuvent ainsi également être utilisés pour des leçons sans encadrement.

Note de branche

Note attribuée à une branche d'examen donnée. Les branches d'examen sont généralement divisées en plusieurs points d'évaluation. Les notes de branche sont la moyenne des notes se rapportant à un point d'évaluation et sont arrondies à une décimale. Dans certaines branches, la note de branche correspond à une seule note d'examen. Dans ce cas, on utilise des demi-notes et des notes entières.

Note d'école

Les notes d'école sont la moyenne, arrondie à une décimale, des notes de certificat des deux dernières années de formation dans le domaine concerné (en vertu de la partie C du règlement). La moyenne des différentes évaluations dans les situations de travail et d'apprentissage, dans les unités de formation et d'enseignement ainsi que dans le cadre du travail autonome est considérée comme note d'école.

Note finale

Note globale attribuée pour l'examen de fin d'apprentissage (partie entreprise ou scolaire). La note globale est calculée avec les notes de branche acquises. Elle est déterminante pour la réussite ou l'échec, compte tenu des critères de réussite fixés. Les notes finales sont arrondies à une décimale, comme les notes de branche.

Note globale

Le résultat des parties „scolaire“ et „d'entreprise“ de l'examen de fin d'apprentissage est exprimé au moyen d'une note globale. Cette note qui résulte de la moyenne des différentes notes de branche est arrondie à une décimale près.

Notes

Le présent glossaire explique les termes note d'école, note se rapportant à un point d'évaluation, note de branche et note globale.

Notes se rapportant à un point d'évaluation

Note obtenue pour un sujet d'examen donné (en général une partie de branche d'examen). Les détails sont définis dans la partie C du règlement.

Objectif détaillé

Troisième niveau des objectifs de formation. Ces objectifs concrétisent l'objectif général. Les objectifs détaillés tiennent compte des besoins actuels de l'évolution économique et sociale. Ils fournissent aux futurs employés de commerce des informations complètes sur ce qu'ils pourront et devront savoir faire dans le cadre des examens partiels et, à la fin de leur formation, pour l'examen de fin d'apprentissage. Les objectifs détaillés sont différents pour l'entreprise et pour l'école et sont publiés comme suit pour les profils B et E (www.rkg.ch):

- Parallèle entre la partie scolaire et la partie en entreprise,
- Objectifs détaillés de la formation en entreprise (ce qui correspond au guide méthodique type standard),
- Objectifs détaillés de la formation scolaire (y compris les objectifs détaillés pour le cours de base),
- Objectifs détaillés du cours de base.

Objectif général

Deuxième niveau des objectifs de formation. Les objectifs généraux indiquent le comportement (connaissances et savoir-faire) que l'on peut attendre d'un professionnel qualifié.

Objectifs de formation

Partie B du règlement. Les objectifs de formation comprennent les deux premiers niveaux généraux (idée directrice et objectif général) et sont identiques pour l'école et pour l'entreprise. Les objectifs de formation sont différents selon le profil choisi (cf. également les objectifs détaillés).

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (www.bbt.admin.ch) compétent pour les formations relevant de la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr).

Personne en formation

Terminologie de la nLFPr pour apprenti.

Profil

La nouvelle formation commerciale de base répond à deux niveaux d'exigences différents, le profil „formation de base“ ou le profil „formation de base élargie“. Les parties au contrat d'apprentissage se mettent d'accord sur l'un des deux profils avant le début de la formation et consignent leur décision dans le contrat d'apprentissage.

Profil de formation

Cf. profil.

Programme de formation

Les entreprises d'apprentissage doivent établir un programme individuel de formation pour les apprentis qui contrôlent eux-mêmes, au sens d'une responsabilisation personnelle, la progression correcte de leurs objectifs d'apprentissage. Le guide méthodique type comprend une directive et un modèle à cet effet (module : programme de formation).

Réforme de la formation commerciale de base (RFCB)

Dans le cadre de la réforme, les professions d'employé(e) de commerce et d'employé(e) de bureau sont remplacées par la profession employé(e) de commerce avec les deux profils formation de base et formation de base élargie.

(www.rkg.ch).

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

Le règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage „Employé de commerce/Employée de commerce“ (ci-après le règlement) est divisé en trois parties :

- Partie A: Règlement d'apprentissage et de fin d'apprentissage,
- Partie B: Objectifs pour la formation en entreprise et la formation scolaire de l'apprentissage et
- Partie C: Systématique des éléments d'examen.

Règlement d'organisation

Règlement édicté par l'OFFT qui définit les tâches et les responsabilités des personnes qui participent à l'examen de fin d'apprentissage, en particulier celle de la Commission des examens à l'échelle nationale.

Situations de travail et d'apprentissage (STA)

Elément d'examen de la partie „entreprise“ de la formation: le maître d'apprentissage évalue la prestation et le comportement de l'apprenti sur sa place de travail sur la base de référentiels prédéfinis. Les STA sont comparables aux entretiens de fixation des objectifs dans le monde du travail et remplacent le rapport de formation obligatoire. La personne en formation suit 6 STA en 3 ans (2 par an). La moyenne de toutes les notes compte pour 25% pour la partie de l'examen de fin d'apprentissage qui porte sur la formation en entreprise. Les délais pour rendre une STA ou les informations pour la remise des notes vous seront indiqués par le secrétariat de la CIFIC Suisse à Berne (cf. CIFIC).

Situations et cas pratiques

Désignation pour l'examen écrit de la partie „en entreprise“ de l'examen de fin d'apprentissage. Cet examen est composé d'une partie centrale (générale) et d'une partie spécifique à la branche concernée. La note compte pour 25% de la partie „en entreprise“ de l'examen de fin d'apprentissage.

Situations professionnelles qui demandent aussi une bonne communication

Désignation pour l'examen oral de la partie „en entreprise“ de l'examen de fin d'apprentissage. Dans cet examen, les candidats montrent surtout leurs faculté de communication dans le cadre d'activités commerciales au sein de leur entreprise et de leur branche, p. ex. pour les conseils ou la vente. Les branches de formation et d'examen accréditées préparent les sujets d'examen. La note compte pour 25% de la partie „en entreprise“ de l'examen de fin d'apprentissage.

Terminologie

Dans le règlement, la terminologie de la LFPr en vigueur est remplacée par celle de la nouvelle LFPr. Les termes „apprenti“ et „maître d'apprentissage“ en particulier sont remplacés par „personne en formation“ et „formateur/formatrice“.

Travail autonome

Élément d'examen de la partie scolaire du profil E: les candidats effectuent une tâche qui couvre un ou plusieurs objectifs détaillés et ce, dans les domaines Economie & société, Information/Communication/Administration ou Langue standard. Le travail autonome est effectué en troisième année.

Unités d'enseignement

Les unités d'enseignement sont organisées par l'école en tant que partie de l'enseignement. Pendant 10 à 20 leçons, les apprentis exécutent une tâche portant sur un thème interdisciplinaire ou sur un processus de travail dans l'entreprise. Les unités d'enseignement servent à promouvoir les compétences sociales et méthodologiques. Les apprentis suivent au moins 3 unités d'enseignement pendant leur formation. Toutes les notes des unités d'enseignement suivies comptent pour la partie scolaire de l'examen de fin d'apprentissage.

Unités de formation (UF)

Élément d'examen de la partie « entreprise » : les apprentis décrivent et analysent des processus de travail en entreprise. Ces unités ont pour but de développer la pensée et l'action en termes d'interdisciplinarité. Les apprentis suivent 3 unités de formation pendant leur apprentissage (1 UF par an). La moyenne des notes compte pour 25% pour la partie „entreprise“ de l'examen de fin d'apprentissage.

Volets CI

Période pendant laquelle les associations de branche ont la priorité pour l'organisation de leurs cours interentreprises. Le reste du temps, ce sont les écoles qui sont prioritaires.

Le volet pour le 1er CI est une période sans école. Si les écoles proposent des cours pendant les autres volets CI, il ne peut pas résulter pour l'apprenti d'inconvénient consécutif à son absence. L'Office fédéral fixe les volets CI de manière uniforme pour toute la Suisse ou par région linguistique en accord avec les cantons et les associations de branches accréditées.